



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <b>15/03/2022</b>	Dossier complet le : <b>15/03/2022</b>	N° d'enregistrement : <b>2022-6010</b>

**1. Intitulé du projet**

Projet AMITYS

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom  Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
n°39	Surface Plancher : env. 10 610m <sup>2</sup> de Logements + Bureaux (6000m <sup>2</sup> )+ locaux d'activité 348m <sup>2</sup> Superficie du site : env. 17 113m <sup>2</sup>

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Le site était occupé par une entreprise de bâtiment (restauration de Monuments Historiques et patrimoines anciens, rénovation d'immeuble,...) et servait de stockage de matériaux et matériels mais également de bureaux jusqu'en septembre 2021. Les locaux et ateliers seront démolis dans la cadre du projet d'aménagement. L'antenne relais existante sur site sera également déposée.

La programmation est notamment défini dans le cadre de l'OAP "Entrée Est - Secteur Montréjeaux". Le projet vise la création de :

- 150 logements répartis sur 6 bâtiments (du RDC au R+7)
- un bâtiment de bureaux de 6000m<sup>2</sup> de surface utile (1 bâtiment en R+5 le long de la voie de chemin de fer)
- un parking silo de 337places (1 bâtiment en R+5 le long de la voie de chemin de fer)

A noter que le projet ne prévoit pas de réaliser de sous sols.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de:

- proposer un nouveau quartier à dominante résidentielle avec des formes urbaines diversifiées
- intégrer un secteur d'activité le long de la voie fédérée et créer un coeur d'îlot protégé
- développer des franges qualitatives
- développer un projet paysager qualitatif
- organiser et sécuriser des accès sur la rue du Grand Montrejeau
- assurer une gestion des eaux pluviales conformément à la réglementation en vigueur

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux commenceront par la phase de démolition des constructions existantes et d'application du plan de gestion des sols. Puis les voiries de dessertes internes seront réalisées pour viabiliser l'accès au site en parallèle de la création des réseaux et des ouvrages de gestion des eaux pluviales.

Enfin les constructions des différents bâtiments débiteront.

Les finitions des espaces communs (voiries, stationnements, plantations...) seront réalisées juste avant de la livraison des bâtiments.

Les travaux du projet seront encadrés par la charte chantier faibles nuisances de COGEDIM (cf. annexe). Un bureau d'étude Environnement a d'ores et déjà été missionné pour assurer le respect de cet engagement.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, le site accueillera de nouveaux habitants et les usagers des bureaux.

Le projet est également l'occasion de faire déboucher l'impasse Berjole sur la rue du Grand Montrejeau comme souhaité par l'OAP et de requalifier un ancien site industriel en aménagement urbain qualitatif.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet se rejette dans un réseau public qui a été soumis à « déclaration d'existence » en 2015. L'étude a été réalisée par EGIS et portait sur le "bassin versant de Jerusalem" dans lequel se trouve le projet.

Dans le cadre de la réalisation du projet un porter à connaissance ou un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau sera réalisé et soumis à la DDT49 concernant la gestion des eaux pluviales de l'opération.

Un système de régulation des eaux pluviales respectant la réglementation en vigueur (3 l/s/ha pour une pluie décennale) sera mis en place sur l'opération.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du site :	env 17 113m <sup>2</sup>
Surface Plancher créée :	env 10 610m <sup>2</sup> de SDP de logements + 6000m <sup>2</sup> de surface utile de bureaux + 348m <sup>2</sup> de surface utile de locaux d'activité + 337 places de parkings silo

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

2 rue Guillaume Lekeu  
49 100 ANGERS

Parcelles cadastrées n° CI 800, 802,  
803, 821

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_ 0 ° 5 2 ' 5 0 " 85 Lat. 4 7 ° 4 7 ' 0 0 " 00

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_ ° \_ ' \_ " Lat. \_ ° \_ ' \_ "

Point d'arrivée :

Long. \_ ° \_ ' \_ " Lat. \_ ° \_ ' \_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est "Les Anciennes Ardoisières d'Angers - Trelaze" (ZNIEFF de type II - 520220066). Elle est située à environ 1.4km au sud-est du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) d'Angers Agglomération est en cours d'élaboration PPBE 3
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en totalité anthropisé et/ou imperméabilisé

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire d'Angers Métropole est couvert par 6 PPRI (PPRI Confluence de la Maine (A) - PPRI Vals Oudon Mayenne (A)- PPRI Val d'Authion (A) - PPRI Val du Loir - PPRI Val de Louet et de la confluence de la Maine et de la Loire (A) - PPRI Sarthe(A) Le territoire d'Angers Métropole est couvert par 1 PPRT - ZACH SYSTEM SECTEUR AVRILLE (A)  Le projet se situe en dehors du zonage d'un PPRI et du PPRT. (A) - Approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas référencé comme un site BASIAS ou BASOL. Des études de pollution ont été réalisées. Des mesures de gestion de la pollution sur la zone présentant une concentration en hydrocarbures seront appliquées. Les sols du site seront recouverts soit par 30cm de terre végétales saines ou par un revêtement minéral. Les études de pollution ont également établies que la qualité des eaux souterraines n'est pas dégradé. Cf. Rapports de pollution
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche du projet est à plus de 1.7km (quartier de la cité)
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Zone Natura 2000 la plus proche est à plus de 2.5km du projet (Basses vallées Angevines)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche du projet est à plus de 4km (étang de Saint Nicolas)

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de réalisation de parkings souterrains ou de R-1.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les aménagements seront excédentaires en matériaux notamment à cause des terrassements des voiries et des bâtiments. Toutefois, le volume de déblais sera limité car aucun R-1 n'est prévu dans le cadre de l'opération.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la construction de bâtiments et de voirie qui entraînera la consommation de matériaux de construction (béton, bois, enrobé...).
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement 100% anthropisé et/ou imperméabilisé. Les bâtiments existants ont été occupés jusqu'en septembre 2021. Il n'y a pas de traces de Faune sur place (cf. photo du site en annexe). Des arbres seront plantés sur l'emprise du projet (essences variées et locales) et des espaces verts seront créés. Des toitures végétalisées seront également mises en oeuvre. Au global, le projet sera favorable à création de biodiversité avec la création de nouveaux milieux et d'espaces renaturés.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de requalification du site n'est pas susceptible d'entraîner un impact sur les sites Natura 2000 situés aux alentours.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone urbaine dense. Il est assez éloigné des zones à sensibilités particulières. A noter que le projet aura un impact positif sur la biodiversité du site et sur la gestion des eaux pluviales
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé hors zone de PPRi (Plan de Prévention des Risques d'inondation)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas classé site BASOL et d'un site BASIAS. Des mesures seront appliquées pour gérer la pollution du site (cf. rapport de pollution) et la zone présentant une forte concentration en hydrocarbure fera l'objet d'un traitement adéquat. Le site n'est pas soumis à un plan de prévention des risques technologiques.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude de circulation a été réalisée dans le cadre du projet (cf. Annexe). Les trafics supplémentaires générés par le projet Amityx restent globalement faibles au regard des flux déjà supportés par les deux voies majeures : la rue du Grand Montréjeau et l'axe Lekeu – Larevellière.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Lors de la phase de travaux, le projet engendrera du bruit. Néanmoins les horaires seront définies de manière à limiter les nuisances sur le voisinage. A noter que le projet s'inscrit à proximité de la voie ferrée et à la rue de Montréjeau qui sont classés par rapport aux bruits. En phase opérationnelle le projet ne sera pas source de bruit.

Une note acoustique a été réalisée pour identifier les besoins d'isolation acoustique des futures façades. Des isolements acoustiques renforcés sur les façades sont ainsi prévus (cf. annexes)  
A noter que le plan masse a été conçu de manière à intégrer cette problématique (mise à distance des bâtiments par rapport à la rue du grand Montréjeau, Bureaux et parking silo implantés le long de la voie de chemin de fer pour créer un îlot central pacifié)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux les terrassements des bâtiments pourront engendrer ponctuellement des vibrations. En phase opérationnelle, le projet n'est pas de nature à engendrer des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les espaces extérieurs seront éclairés au niveau des voiries et des accès bâtiments L'éclairage du projet sera purement fonctionnel. Il sera dirigé vers le sol et sera positionné de manière à ne pas présenter d'impact sur la végétation. Les plages horaires d'éclairage seront également étudiées finement de manière à limiter cet impact.
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux, la démolition, des terrassements ou des construction, les engins et matériels de chantiers pourront engendrer ponctuellement des émissions de poussières et des émissions de CO2. En phase opérationnelle, le projet n'est pas de nature à engendrer de rejets dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit des rejets vers les réseaux d'eaux pluviales publics. Ces rejets seront limités à 3l/s/ha jusqu'à une pluie décennale. A noter que le projet n'a pas de gestion des eaux pluviales à l'heure actuelle. Par ailleurs, la réalisation du projet sera l'occasion d'améliorer la gestion hydraulique du bassin versant avec la création d'un ouvrage de régulation public (projet en cours de définition - cf. annexe)
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées du projet seront rejetées vers le réseau EU existant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier engendrera des déchets qui seront triés, suivis et envoyés dans des filières de traitement adaptées. Un partenariat avec la société Tri'n'collect est envisagé. En phase opérationnelle, les habitants engendreront également une production de déchet. Des points d'apport volontaire des déchets seront positionnés en accord avec les services d'Angers Loire Métropole.

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet se trouve hors zone de présomption de prescription archéologique.  Le projet vise une qualité architecturale et paysagère (étude des volumes, augmentation de la présence du végétal, ...). De plus le site n'est pas compris dans un périmètre de site inscrit/classé et de périmètre de monument historique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est une requalification d'une zone d'activité en zone résidentielle et tertiaire.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

L'opération est une requalification de site

Les volumes bâtis et la densité sont étudiés de manière à s'insérer au mieux dans le tissu urbain existant. Le projet paysager et l'augmentation des surfaces perméables et la plantation d'arbres qui viendront améliorer la biodiversité à l'échelle locale.

La pollution du site fera l'objet de mesure de gestion (cf. rapport de pollution)

Le projet prévoit également une régulation des eaux pluviales avec une gestion d'une pluie décennale sur l'emprise du projet. Le site actuel ne présente aucun système de rétention des eaux pluviales.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'a pas d'impact majeur. Nous estimons que le projet doit être dispensé d'une étude d'impact. Les études menées lors de l'élaboration du PLUi et de l'OAP, qui ont permis la réalisation de ce projet, n'ont pas mis en avant de problématiques particulières. De plus différentes études ont été menées sur le projet (trafic, acoustique, pollution...) et des actions qui ont été intégrées à celui ci pour en limiter l'impact.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 - Présentation architecturale du projet Annexe 7 - Programmation et Planning de projet Annexe 8- Etude de faisabilité de la Gestion des eaux pluviales de la commune d'Angers - Bassin Terrain de Fonteneau (en cours) Annexe 9 - Etudes de pollution Fondasol Annexe 10 - Plan topographique Annexe 11 - Charte Faibles nuisances Annexe 12 -Etude de circulation Annexe 13 - Note acoustique Annexe 14 - Notice descriptive de l'environnement du projet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à NANTES

le, 15/03/2022

Signature

